

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 28 Mars

## LETTRE DE PARIS

Le 25 mars 1896.

Le grand débat prévu sur le projet d'impôt global et progressif sur le revenu, présenté par le ministère, a pris, à la Chambre, toute l'ampleur qu'on pouvait désirer. Je ne peux rien conjecturer au moment où j'écris sur ce qu'il en adviendra de positif, au milieu de l'écheveau inextricable d'ordres divers qui vont se disputer la priorité ; mais il est clair, quoi qu'il en advienne, que le projet Doumer a vécu. Il a reçu aussi bien les coups les plus rudes du côté de ses partisans que de celui de ses adversaires. — M. Jaurès a semblé-t-il décidé de son sort, lorsque dévoilant sans réticence le but poursuivi par le parti socialiste, il a déclaré, dès le début de la discussion, que son parti ne considérait la proposition gouvernementale que comme un achèvement vers l'idéal socialiste.

Ainsi, c'est vers le bouleversement social, le despotisme et l'arbitraire, que le projet Doumer nous conduirait, les socialistes aidant, si les résolutions énergiques du pays ne lui barraient pas carrément la route. Dans son sens, M. Jaurès peut se vanter d'avoir fait impression ; mais, dans le sens contraire, celle qu'ont produite M. Léon Say, par la finesse de ses critiques envers un ministère prisonnier des socialistes et après lui, M. Turrel, député de l'Aude, n'a pas été moins grande.

M. Turrel a disséqué, on peut le dire, la proposition en montrant, avec une précision lumineuse, les conséquences violentes et injustes qu'elle entraînerait. Le plus clair qui en sortirait, serait l'écrasement de la propriété immobilière, la dé fiance des capitaux et la ruine du crédit. L'Income-Tax anglais a été réduit, par M. Turrel, à la simple expression qui lui convient, et qui n'a — quoi qu'il soit combattu en Angle-

terre par tous les libéraux, — rien de commun avec le monument d'injustice, de privilège et de vexation que notre gouvernement propose.

M. Méline est venu apporter l'intervention de son éloquente parole et de sa haute autorité aux adversaires de ce projet inouï. Il l'a fait, avec cette clarté incisive, cette force de conscience, qui sont le propre de son caractère et de son talent. Devant cet adversaire redoutable, les énergumènes du parti socialiste se sont déchainés et l'on a eu ce spectacle, de voir un homme éminent comme l'ancien ministre de l'agriculture, obligé de descendre de la tribune devant les vociférations de la bande de forcenés qui siège à l'extrême-gauche. C'est que M. Méline avait frappé droit au cœur du parti socialiste en montrant, clair comme le jour, que le projet Doumer n'était autre chose que l'imposition des produits du travail, et qu'il aboutirait fatalement à l'écrasement des travailleurs des campagnes et des ouvriers des villes. La Chambre, dans son immense majorité, a fait à M. Méline une longue et solennelle ovation. C'était la protestation de la probité publique indignée contre les violences des socialistes. Je dois constater, en même temps, que M. Brisson, président, a fait respecter, avec une énergie qui ne surprend personne de ceux qui connaissent son intégrité, la personne et la parole de l'éloquent orateur.

La tâche du rapporteur général, notre honorable ami, M. Paul Delombre, que les socialistes et M. Jaurès avaient mis si souvent en cause, ne restait pas moins des plus ardues. Il a fait justice, d'un mot, de la tactique du ministère et de ses partisans, demandant un contre-projet à la Commission du Budget, comme s'ils reconnaissaient la vanité du leur. La Chambre doit d'abord débarrasser le terrain de l'énormité qu'on lui propose ; ensuite elle appréciera, en toute liberté, ce qu'elle doit mettre à la place. Ce qu'on lui propose, c'est en effet, la création de véritables conseils des dix

dans les communes, et pour Paris une surcharge d'impôt qui équivaldrait à une contribution de guerre d'un milliard. Le succès de M. Delombre a été aussi grand que légitime. Le ministre des finances répond aujourd'hui. Les socialistes ont enfilé leurs poumons et leurs voix pour lui faire un succès de séance. Ces procédés de réunions publiques révolutionnaires n'ébranleront pas l'opinion de la majorité contre le projet Doumer, et l'argumentation, si habile qu'elle soit, de son inventeur, ne réussira pas à détruire l'impression décisive que MM. Turrel, Méline et Delombre ont produit sur la Chambre, au nom des intérêts, de la liberté et de la fortune de la Nation menacés.

« Ce serait une immense trahison vis-à-vis du pays si vous votiez ce projet ! » a pu s'écrier M. Méline en descendant de la tribune. Trahison ! voilà le mot vrai. Il restera comme le stigmate de la politique fiscale du ministère.

SPECIATOR.

## A LA CHAMBRE

Le débat qui se poursuivait depuis cinq jours à la Chambre, au sujet de l'impôt sur le revenu, aboutit à une victoire du ministère. Victoire d'autant plus grave qu'elle accuse une fois de plus la mollesse des modérés. Trois votes, échelonnés sur une séance qui a duré plus de huit heures, ont contribué au succès ministériel : par 288 voix contre 272, la Chambre a d'abord repoussé la résolution proposée par M. Guillemet, qui voulait « l'impôt sur les revenus » au lieu de l'impôt sur le revenu ; puis, par 297 voix contre 249, elle a voté la première partie d'une résolution de M. Dron, qui établit un « impôt général sur le revenu », sans préciser les conditions d'application ; enfin, par 285 voix contre 276, elle a voté un amendement de M. Pourquery de Boisserin, qui réserve « l'examen de la déclaration globale et des bases de taxation ». Ainsi, la question n'est pas vidée, la Chambre s'est ajournée à lundi.

— Les femmes sont délicieuses, arrondies... supérieurement habillées.

— Pas comme à New-York ! Quelles caricatures, ces Américaines !

— Ma foi... reprit Sublimé, affectant de ne pas attacher d'importance à ce mutisme, une femme élégante comme vous ne peut descendre qu'à l'hôtel de l'Amirauté, là, devant nous.

— Allons-y... A propos... monsieur Sublimé, vous dinerez avec moi, n'est-ce pas ?

Il fit quelques façons.

— Je ne sais si je dois accepter...

— Acceptez... vous me ferez plaisir.

— C'est bien de l'honneur pour moi, miss.

— Acceptez-vous.

— Vous insistez avec tant de grâce que j'accepte très volontiers.

— Rendez-moi un service, monsieur Sublimé.

— Deux services, trois, quatre services ! Tout ce qui vous sera agréable, miss.

— Vous êtes l'obligeance même. Voici mes clefs. Veuillez faire le nécessaire en douane pour la visite de mes bagages et les en retirer. Je suis brisée par la traversée. Ce Labrador a roulé abominablement. J'ai besoin de me reposer une heure. Epargnez-moi les formalités administratives...

— Qu'à cela ne tienne ! je vais vous débarrasser de tous ces ennuis et paierai les droits s'il en est.

Miss Edwige, se rendit à l'hôtel de l'Amirauté, tandis que de son côté, l'obligeant Sublimé se dirigeait vers la douane pour y faire examiner et retirer les bagages de la voyageuse.

Trois grandes caisses de cuir, encombrées de robes,

## LA QUESTION D'EGYPTE

Les publicistes qui se flattent d'être dans le secret des dieux, ont sur cette question des opinions successives et qui étonnent par les contradictions qu'elles font paraître. Il y a longtemps que je suis revenu de la superstition des hommes politiques. Je tiens que la force des choses est autrement décisive dans la conduite des affaires humaines que les vains bavardages des gens se disant bien informés. Que la note par où notre Gouvernement a fait connaître que Lord Dufferin était averti de la gravité prise à nos yeux par le projet d'expédition sur Dongola, ait été rédigée par M. Bourgeois à l'insu de M. Berthelot ou que celui-ci l'ait publiée comme l'expression de ses résolutions dernières, il importe peu en vérité. Il eût mieux valu sans doute, être plus réservé. Faire blanc de son épée est toujours un peu ridicule. Et quand il s'agit du dehors, les attitudes de capitaine peuvent être dangereuses. Il n'y a pas lieu, toutefois d'insister sur ce point. Les atténuations subséquentes apportées à cette note et dont M. Curzon a triomphé aux Communes, les commérages auxquels elle a donné lieu, ne changent rien au fond des choses.

Nous n'avons le droit, jusqu'ici de suspecter ni la clairvoyance, ni la fermeté, ni le patriotisme de notre ministre des affaires étrangères. Le devoir de tout patriote, de tout bon français est dès lors tout tracé. Son concours absolu, discret et dévoué doit être acquis au ministre quel qu'il soit, à quelque parti, à quelque école qu'il appartienne, qui momentanément assume le suprême et périlleux honneur de défendre les intérêts de la patrie.

Assurément nous le voudrions intelligent, et à la fois vigilant, prudent et ferme. Nous ne faisons fi d'aucune des qualités qui font l'homme d'Etat. Nous en savons tout le prix. Mais nous tenons qu'au-dessus des hommes il y a une force d'opinion qui les pousse, qui les entraîne et qui, à défaut même de la

chapeaux, jupons, lingerie, et de tout l'attirail de la toilette féminine, dégageaient un suave parfum de ylang ylang, l'odeur à la mode en 1880.

On fit ouvrir tous ces colis et les mains peu délicates des douaniers y fouillèrent sans discrétion.

Une valise fort lourde, étant donné le petit volume, attira particulièrement l'attention des agents du Trésor public.

— Ouvrez ça !

Sublimé obéit.

C'étaient des papiers.

— Ça ne nous regarde pas, firent les douaniers.

Sublimé, en feignant de ranger le contenu de la valise, pensa :

— C'est possible que ça ne les regarde pas, mais ça me regarde moi !

En effet, un coup d'œil lui avait suffi pour se rendre compte de l'importance de ces papiers.

Evidemment, Miss Edwige n'avait point prévu cette inspection car elle n'eût point confié si facilement ses clefs à Sublimé.

L'intelligent garçon n'était point là pour être délicat. En un clin d'œil sous les yeux même du douanier, il plongea dans le tas. Au bas d'une lettre il vit la signature : De la Jaune. Audessus quelques lignes sans importance pour le vulgaire, mais capitale pour un policier qui voulait gagner ses galons.

« Revenez de Londres, chère miss. L'exécution de nos projets ne va pas tarder. Mon futur gendre m'annonce que c'est imminent. » Sublimé s'empara de ce papier, et après avoir fermé tous les colis, il revint à l'hôtel.

Très ému, il pensait : je brûle.

A (suivre.)

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 39

## LA FIANCEE DE L'ASSASSIN

Par PAUL TIMON

XXI

### Où Sublimé gagne ses galons

La machine Deibler était contrainte aussi bien à l'usage de M. de la Jaune que pour le dernier des assassins.

Ces réflexions revenaient à l'esprit de Sublimé lorsque le paquebot fit son entrée dans le port.

Les passagers se mirent en devoir de descendre à terre.

Plus pressée que tous les autres, Miss Edwige parut la première sur le quai.

Elle se heurta à Sublimé. Pour la circonstance, il s'était composé un visage de parfait flâneur.

Très surprise de le trouver là, elle fit semblant de lui témoigner du contentement.

— Comment allez-vous, cher monsieur, lui dit-elle, de puis cette triste affaire de Saint-Nicholas ? Je les ai laissés là-bas bien affectés. La petite allait mieux au moment de mon départ... Moi, je suis partie en avant.

Ma mère est morte... voyez je suis en deuil... Et vous, monsieur Sublimé, comment vous trouva-t-je ici ? quel heureux hasard.

— Certes ! Moi qui ne suis pas française, je suis de cet avis. Les hommes ici, sont croupis...

part la plus modeste d'héroïsme ou de génie où peut prétendre un occasionnel ministre des affaires étrangères, les oblige à traduire en faits les solutions qui sont dans l'esprit de tous.

Or, en ce qui a trait à la question d'Egypte, il est visible que les solutions sont mûres. L'opinion les réclame impérieusement. Et les hommes au pouvoir, quels qu'ils soient, ne peuvent que se ranger à un désir manifestement universel.

On sait dans quelles circonstances l'Angleterre a occupé les rives du Nil. On connaît les engagements solennels pris par ses hommes d'Etat. On n'a pas perdu la mémoire du triste abandon où nous avons laissé un pays qui nous était acquis par le rayonnement de notre pacifique génie, par nos services, par l'importance même du groupe de nos nationaux qui, au Caire, à Alexandrie, ailleurs ; sont à la tête de toutes les grandes entreprises.

Le moment est venu de reprendre une situation que dans le désordre de nos discordes intérieures nous avons compromise.

Le moment est venu, non-seulement pour nous, mais pour l'Europe entière, d'assurer à l'Egypte, le seul régime qui lui convienne la neutralité et la liberté.

L'Egypte, on l'a dit avec raison, est comme le carrefour du monde.

Le percement du canal de Suez en a fait le grand chemin de l'Europe à l'Extrême-Orient. La France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne à l'égard de l'Angleterre, auraient des raisons de convoiter la possession d'une route qui leur serait si précieuse. Or, c'est justement parce qu'elle peut être l'objet des convoitises de tous, que l'Egypte dans l'intérêt de la sécurité et de la paix universelle doit être neutralisée. Il faut que de l'Atlantique au Pacifique les voies restent libres. Or, avec Suez l'Egypte en est la clef.

Les Anglais veulent s'en emparer.

Après avoir endormi la vigilance de leurs rivaux par de fallacieuses promesses, ils n'ont cessé depuis Tell-el-Kebir d'usurper, de s'avancer, de tenter de légitimer leur occupation par des désordres habilement suscités.

Les derviches ne sont qu'un prétexte à perpétuer cette situation. Aucun esprit averti ne peut être dupe. Mais le comble de l'habileté anglaise consisterait à faire une expédition si propice à ses desseins aux dépens des créanciers de l'Egypte.

La dette de ce pays a pour gage ses revenus divers. La sécurité des créanciers est garantie par la surveillance de Commissaires qui agissent pour les groupes de porteurs de titres des principaux Etats, et qui tiennent, la main à la bonne gestion des finances égyptiennes. — Ces commissaires, au nombre de six : Russe, Français, Allemand, Autrichien, Italien, Anglais doivent parler en représentants de leur souveraineté respective. Ils ne sont point des membres d'un corps délibérant. Ici l'opinion par où se pourrait prendre une résolution exécutoire ne se forme pas à la majorité des voix, elle doit être unanime. Chaque commissaire a donc un droit de veto absolu. C'est la conséquence même du principe de l'indépendance souveraine des Etats représentés.

Nous comptons que, sur ce point, le gouvernement de la République ne transigera pas. Tout ce que nous savons de lui, nous donne lieu de penser qu'il n'a pas transigé.

Il est évident que si notre ministre des affaires étrangères réussit, par des négociations opportunes, à s'assurer le concours des gouvernements intéressés ou de quelques-uns d'entre eux, notre résistance prendra d'autant plus de force. On peut, je crois, se fier à lui de ce soin. Dans tous les cas, nous sommes à un point où il n'est plus permis de reculer, où céder serait abdiquer, où tous les bons Français doivent leur concours à qui est décidé à la résistance. Que le gouvernement marche donc, il a derrière lui la nation tout entière.

Elle ne lui pardonnerait pas une reculade.

DELUNS-MONTAUD.

député.

## INFORMATIONS

### L'incident Ribot-Loubet

Les organes radicaux et socialistes mènent grand bruit à propos des allégations apportées par M. Ribot, ancien président du Conseil, contre son ancien collègue, M. Loubet, aujourd'hui président du Sénat, à propos de l'affaire Arton-Dupas. Tout ce tapage et les menaces qui l'accompagnent n'empêcheront point l'opinion publique de blâmer sévèrement l'attitude d'un ancien chef de gouvernement qui ne paraît pas avoir compris l'incorrection sans exemple qu'il y avait de sa part à révéler des secrets d'Etat et à se faire juge en public des actes d'un ancien ministre qui avait, à l'égard de M. Ribot, sans nul doute, le sentiment de sa responsabilité.

Nous ne savons ce que M. Loubet pourrait répondre à M. Ribot, ni même s'il est disposé, à le suivre sur ce terrain, inconnu jusqu'à ce jour, des divulgations et des incriminations d'ancien ministre contre ancien ministre. Mais il n'est pas douteux que si le Parlement devait s'occuper de cette affaire, il ne saurait mettre M. Loubet sur la sellette sans y faire passer M. Ribot avant lui.

### L'Expédition du Soudan

L'expédition du Soudan, décidée par l'Angleterre, la question s'est de suite posée si les puissances intéressées laisseraient le gouvernement anglais prélever sur le fonds de réserve de la Dette égyptienne, les sommes destinées à la marche sur Dongola. Il est indispensable de savoir à quoi s'en tenir sur ce point avant d'examiner l'expédition en elle-même, son utilité et ses conséquences en Afrique. De l'examen des textes et de la jurisprudence des tribunaux mixtes, il ressort que pour une dépense extraordinaire et d'ordre général comme celle-là, le vote unanime des membres de la commission internationale de la Dette est nécessaire ; telle est l'opinion de la diplomatie française. Celle de l'Angleterre est différente : d'après son sentiment, trop intéressé pour n'être pas sujet à caution, la simple majorité suffirait pour prendre une telle décision. Ce point délicat sera vraisemblablement tranché par le tribunal mixte et au besoin par les Chancelleries dès que la commission de la Dette (qui a dû s'ajourner deux fois déjà) aura statué.

En attendant, la colonne égyptienne marche de l'avant ; elle a occupé Akasheh sans résistance, et elle s'y établit solidement.

### En Italie

M. di Rudini, dès sa prise de possession du pouvoir, a sollicité le vote des crédits pour l'Abysinie. La discussion a été longue et animée ; elle a soulevé des incidents très vifs et le courant qui s'est manifesté contre M. Crispi et sa politique est on peut dire formidable. Des nombreux discours prononcés à Montecitorio, nous n'en retiendrons ici que deux. Celui du général Ricotti, ministre de la guerre, qui a constaté que dans ce désastre, l'honneur de l'armée italienne était sauf, puisqu'elle s'était battue jusqu'à la dernière cartouche et que deux généraux, la moitié des officiers et le tiers des soldats sont morts héroïquement sur le champ de bataille. De son côté, M. di Rudini a traité la question politique : « L'amitié désormais traditionnelle avec l'Angleterre, a-t-il dit, complète le système des Alliances. » Pour y répondre, l'Italie appuiera l'Angleterre, au sujet du prélèvement de fonds qu'elle a réclamé de la Dette égyptienne. En ce qui touche la situation en Ethiopie, M. di Rudini déclare que les négociations avec le Négus continuent, et que le gouvernement actuel est hostile à la politique d'expansion, sans renoncer absolument au protectorat qu'elle prétend tenir du traité d'Ucciali, l'Italie peut ne pas y insister trop. Le président du Conseil a conclu, en posant la question de confiance, et en repoussant l'ordre du jour pur et simple demandé par M. Sonnino — 219 voix contre 119 et 72 abstentions, repoussent cet ordre du jour. On repousse de même un ordre du jour socialiste demandant le rappel des troupes d'Afrique. Et l'ensemble du projet ouvrant les crédits ayant été voté par 214 voix contre 57, la Chambre s'est ajournée au 23 avril. M. Crispi, qui répétait partout qu'il prendrait part à la discussion, s'est prudemment tenu coi...

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

### Vote de nos députés

Dans la question de l'impôt sur le revenu, tous les députés du Lot ont voté pour.

Transport gratuit des militaires décédés  
M. Cavaignac, ministre de la guerre,

vient de prendre une décision qui sera bien accueillie par toute la population :

« Un crédit de 150,000 fr. pour le transport des militaires décédés en France, en activité de service, a été inscrit au budget de l'exercice 1896. »

Ainsi donc, à dater de ce jour, les militaires qui décéderont dans les hôpitaux, seront transportés, aux frais de l'Etat et sur la demande de leurs parents, au domicile de ces derniers.

### Le Monument Canrobert

Voici le compte-rendu de la réunion tenue le 17 décembre 1895 à la Chancellerie de la Légion d'honneur.

PRESIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DE COLOMB  
(Suite)

M. Cance Alexis. — J'accepte, mais il faut que je dise de suite à ces messieurs du conseil municipal de St-Céré, que je ne pourrai qu'approuver tout ce qu'a fait jusqu'à présent la commission d'exécution, je les prévient ainsi des sentiments qui me guideront.

M. le général Fay. — Vous pourriez malgré tout être en communication avec ces Messieurs de St-Céré que vous tiendriez au courant et vous leur diriez : ce qu'on fait me paraît bien. Mais quant à nous soumettre à une sorte de suffrage universel de St-Céré, cela ne me paraît pas pratique. Sur un sujet quel qu'il soit vous pouvez prendre une assemblée quelconque, la Chambre des députés par exemple, et allez aux voix, et vous verrez ce qu'elle vous donnera.

M. Alexis Cance. — J'ai peur de ne pas être assez de St-Céré. — Voilà ce que je tiens à faire comprendre à ces Messieurs.

M. Armand Cance. — Mais la commission vous apporte un travail en disant : voilà !

M. le général Fay. — Monsieur dit : Nous reprochons à la commission d'exécution d'arrêter et de décider les solutions qu'elle a adoptées. Mais tel est son rôle, son nom même l'indique, elle a votre confiance. On l'a choisie et désignée parmi les membres de la commission qui pouvaient prélever quelque temps sur leurs occupations. Nous sommes une douzaine, et sauf quelques-uns qui ont toujours assisté fidèlement aux séances, nous avons beaucoup de peine à nous trouver au complet. Pour les séances du début, tout le monde était là, mais par la suite, chacun étant absorbé par ses occupations, nous nous réunissions quelquefois à quatre, cinq, ou six. Enfin ce que nous avons fait, nous l'avons fait pour le mieux.

M. le Président. — L'idée est née à St-Céré, nous avons institué une commission de patronage dans laquelle nous avons pris la commission d'exécution. Comme les membres de cette commission étaient sur place et pouvaient s'occuper de l'entreprise, nous lui avons donné pleins pouvoirs.

M. Bagnérès. — Nous n'avons jamais protesté. Nous avons simplement trouvé que le monument n'était pas en rapport, comme importance, avec la somme qu'il coûte.

M. le Président. — Vous voulez du volume et du clinquant, et vous ne voulez pas d'art.

M. Detaille. — Votons sur la proposition de M. Larroumet.

M. le Président. — M. Larroumet les a exposées tout à l'heure, mais elles n'étaient pas synthétisées.

M. Larroumet. — Les voici ; je vais les lire par ordre si vous voulez, sous une forme plus brève. « Le comité d'initiative : 1° approuve la décision du comité en ce qui concerne le choix du statuaire et la maquette de la statue qui lui est présentée. »

M. Armand Cance. — Il est bien entendu que cet article ne concerne pas tout le monument.

M. le général Fay. — C'est pour cela qu'on vote par division.

M. le Président. — Je mets ce premier paragraphe aux voix.

(Le 1<sup>er</sup> paragraphe, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.)

M. Larroumet. — « 2<sup>e</sup> Demande qu'une démarche soit faite auprès de l'administration des Beaux-Arts pour obtenir une subvention de l'Etat et la révision des devis par un architecte ou par un inspecteur de l'administration des Beaux-Arts. »

M. Detaille. — Avant le vote, je demande à dire deux mots. Si nous devons modifier le monument, s'il y a un moyen de remplacer les bas-reliefs par deux, trois, ou quatre soldats des différentes armes dans lesquelles a servi le Maréchal, le devis n'existe plus.

M. Larroumet. — Mais nous aurons un architecte ou un inspecteur, c'est ce qu'il s'agit d'obtenir.

M. Detaille. — Je supprimerais le mot révi-

sion, et j'écrirais plutôt : « Un inspecteur Beaux-Arts est chargé de donner un avis compétent. » Mais le mot révision, implique que le devis est définitif.

M. le Président. — On ne peut réviser que la question du piédestal avec ses bas-reliefs, ses ornements, ses attributs, etc.

M. Larroumet. — Tout cela est exprimé in globo dans la rédaction. Substitutions à révision le mot (examen).

M. Detaille. — Le comité d'exécution tâchera de trouver quelque chose de plus brillant.

M. le général Fay. — Mais après je vous demanderai à vous, M. le président, d'écrire à M. le directeur des Beaux-Arts à ce sujet.

M. le Président. — C'est entendu — cela avait été convenu avec M. Larroumet. Il me communiquera la formule pour la demande de subvention et les termes de la lettre pour demander un inspecteur ou un architecte, et j'écrirai. Je mets le 2<sup>e</sup> paragraphe aux voix.

(Le 2<sup>e</sup> paragraphe, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.)

M. Larroumet. — « 3<sup>e</sup> Demande que le comité d'exécution examine le vœu de la ville de St-Céré pour que plus d'importance soit donnée aux motifs accessoires du piédestal. »

M. Detaille. — Cela engage l'avenir, il faudrait dire : pour que plus d'importance soit donnée au piédestal.

M. Cance Alexis. — C'est le conseil municipal qui trouve que vous ne donnez pas assez d'importance au piédestal. Mais le point de vue artistique est opposé aux désirs de St-Céré.

(A suivre.)

### Concert d'aveugles

Comme nous l'avons annoncé, le concert donné au bénéfice de l'Association Valentin Haüy, qui s'occupe des aveugles français, aura lieu, au théâtre, le mardi 7 avril prochain.

Voici le programme de cette soirée :

#### PREMIÈRE PARTIE

1. Gavotte, pour deux violons et piano, J. Brès, par MM. Dantôt, Rottembourg et Barbier.
2. (a) Le Papillon ; Tarentelle, pour piano, J. Vogel, par M. Rottembourg.
3. Couplets de Vulcaïn, tirés de Philémon et Baucis, Ch. Gounod, par M. Barrier.
4. (a) Berceuse, J. Faure ; (b) Obertas, mazurka pour Violon, H. Wieniawski, par M. Dantôt.
5. Andante et scherzo, du premier trio, F. Mendelssohn, pour piano, violon et violoncelle, par MM. Rottembourg, Dantôt et Barrier.
6. Conférence de M. Edg. Guilbeau (sensation d'aveugle, aptitudes des aveugles, professions que peuvent exercer les aveugles).

#### SECONDE PARTIE

1. (a) Pavane renaissance, J. Brès ; (b) 4<sup>e</sup> mazurka, B. Godard, pour piano, par M. Rottembourg.
2. Un Soupir, Franchomme, fantaisie pour violoncelle, par M. Barrier.
3. Fantaisie-ballet, Ch. de Bériot, pour violon, par M. Dantôt.
4. Grand air de l'Etoile du Nord, Meyerbeer, par M. Barrier.
5. Scherzo pour piano, violon et Violoncelle, E. Dojardin, par M. Rottembourg, Dantôt et Barrier.

### SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Présidence de M. l'abbé Gary, président semestriel. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le secrétaire général dépose les publications reçues.

M. l'abbé Gary, président, fait hommage à la Société de sa dernière publication intitulée : *Noëls et cantiques populaires*. Ces petits poèmes, en sous dialecte quercynois, ont d'abord paru dans le Bulletin de la Société.

Il donne communication de la réponse de M. le Préfet du Lot, relative à la demande faite par la Société des Études à M. le ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts en vue de conserver la salle capitulaire gothique des anciens Cordeliers qui se trouve dans la partie en démolition du vieux Lycée.

Par l'organe de M. le Préfet, le ministre fait connaître qu'il ne peut être donné suite au vœu exprimé par la Société, mais que les parties archéologiques intéressantes seront détachées et conservées.

M. le secrétaire général cite une pièce en langue vulgaire extraite d'une plaquette qui vient de paraître sous le titre : *A trabès rēgos, rimos d'un pitou paysan*. L'auteur, M. Paul Froment, est un jeune compatriote de Floressas.

Il est procédé au scrutin sur l'élection de M. l'abbé Pestel, qui est admis à titre de membre correspondant.

M. l'abbé Albe, professeur de rhétorique au petit séminaire de Montfaucon du Lot, demande à faire partie de la compagnie, en qualité de membre correspondant. Il se présente sous le patronage de MM. l'abbé Gary et Daynard.

Il sera statué sur son élection à la prochaine séance.

M. Greil donne lecture d'un document intéressant pour l'histoire de l'hôpital de Cahors. Il consiste en des lettres patentes du roi

Louis XIV portant érection d'un hôpital général dans cette ville. La décision souveraine, suivie du règlement prescrit dans cet état, est datée du mois d'octobre 1683 et enregistrée le 22 avril 1684 au Parlement de Toulouse.  
La séance est levée.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FÊTES DE PAQUES 1896

EXTENSION DE LA DURÉE DE VALIDITÉ DES BILLETS ALLER ET RETOUR

A l'occasion des Fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans rendra valables jusqu'au Jeudi 16 Avril inclus, les coupons de retour des Billets d'Aller et Retour à prix réduits, qui seront délivrés pendant la période du Lundi 30 Mars inclus au Mercredi 15 Avril inclus, aux conditions de son Tarif spécial G V n° 2.  
Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le Tarif précité, lorsqu'elle expirera après le 16 Avril.

Fêtes de Pâques à Madrid

A l'occasion des cérémonies de la semaine sainte et des fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec les Compagnies du Midi de la France et du Nord de l'Espagne, délivrera du 25 mars au 4 avril 1896, au départ des gares de Paris, Orléans, le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, des billets aller et retour de 1<sup>re</sup> classe pour Madrid, au prix réduit et uniforme de 200 francs, avec faculté d'arrêt : en France, à Bordeaux, à Bayonne et à Hendaye; et, en Espagne, à tous les points du parcours.

Ces billets seront valables pendant 20 jours et donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe Sud-Express, à la condition de payer, en outre du prix ci-dessus, le supplément complet, c'est-à-dire 50 0/0 du prix des billets à plein tarif.

Beaugard

Un propriétaire des environs, mordu ces jours-ci à un bras par son cheval, le fit immédiatement abattre. Les vétérinaires appelés à faire l'autopsie, ont déclaré que cet animal était atteint de la rage. La blessure présentant quelque gravité, la victime de cet accident est partie de suite pour Paris, demander les soins de l'Institut Pasteur.

Vidallac

On nous signale plusieurs cas de morsures par des chiens atteints d'hydrophobie.

Un petit enfant de Laramière, mordu par un de ces dangereux quadrupèdes, a été de suite envoyé à l'Institut Pasteur. Il serait temps croyons-nous que les municipalités prissent les mesures nécessaires, qui auraient peut-être pour effet immédiat de faire cesser la panique occasionnée par le passage fréquent dans nos campagnes de ces animaux dangereux.

Saillac

L'interdiction de la circulation de la monnaie de billon étrangère a causé une perturbation profonde dans nos campagnes.

Il serait temps que l'administration des finances prit des mesures pour mettre un terme à un état de choses dont tout le monde souffre, et qui porte un grand préjudice surtout au petit commerce de notre région.

Varaire

En travaillant aux chantiers de phosphate de Saillac, un ouvrier de Varaire s'est fracturé une jambe. Grâce aux soins qui lui ont été donnés, ce malheureux ouvrier qui est très pauvre et père de famille, pourra dans quelques jours reprendre le travail.

Sainte-Colombe

Quelques cultivateurs de la commune de Sainte-Colombe ayant aperçu un individu qui appliquait une échelle contre la muraille de la maison de M. Galo, et pénétrait dans cette maison par une fenêtre, l'arrêtaient au moment où il fracturait les meubles.

Conduit à la gendarmerie de Figeac par les paysans qui l'avaient capturé, le prisonnier bousculant ses gardiens parvint à prendre la clef des champs.

On se mit à sa poursuite, et trois coups de fusil lui furent tirés. Les grains de plomb allèrent chaque fois se loger dans la tête.

Le malfaiteur comprenant que sa vie était en danger, s'arrêta et se constitua une seconde fois prisonnier.

Solidement garrotté il fut conduit sans autre incident à la gendarmerie de Figeac.

Ce dangereux individu a déclaré se nommer Emile Delourvier, natif de Conques (Aveyron).

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 21 au 28 mars 1896

Naissances

Paillères Mathieu, place Luctérius.  
Guitard Joseph, rue St-André, 11.  
Décès  
Lestrade Antoine, garçon de bureau à la Préfecture du Cantal, 66 ans, place St-Georges, 4.  
Delmas Jean, garde de la navigation, 65 ans, à Cabazat.  
Pradié Calixte, 14 ans, (Hospice).  
Debarj Elie, 8 jours, rue Labarre, 29.  
Barrau Marie, V<sup>e</sup> Planacassagne, 85 ans, Bd Gambetta, 59.  
Bouysson Eugène, 3 ans, rue Trois-Baudus, 14.  
Layton Antoine, cordonnier, 63 ans, rue Vayrols.  
Bladanet Louise, célibataire, 65 ans, impasse Ste-Barbe, 2.  
Carrière Catherine, V<sup>e</sup> Maurice Richard, 92 ans, rue St-Maurice, 2.  
Rauffet Anna, épouse Abadie, 47 ans, rue Nationale, 34.  
Combres Charles, ferblantier, 43 ans, rue du Château, 12.

THÉÂTRE DE CAHORS

Mardi prochain, 31 mars, la troupe de M. Taillefer nous donnera :

MAM'ZELLE NITOUCHE

Opérette en quatre actes

Musique du 7<sup>me</sup> de ligne

PROGRAMME du 29 mars

De 4 à 5 heures

Le Cœur et la Main, pas redoublé. Lecq.  
Dolorés, valse. Walteufeld  
Les Dragons de Villars, fantaisie. Maillard.  
Le voyage de Suzette, polka. Vasseur.

Ne nous fâchons jamais si nous voulons devenir vieux, Fontenelle, n'eut jamais le moindre accès de colère; aussi vécut-il cent ans. Débarrassons-nous donc de la bile et des humeurs qui nous aigrissent le caractère en faisant de temps en temps une cure avec les Pilules Suisses.

Bibliographie

Le Train de 8 h, 47, par Georges Courteline, ce livre d'une gaieté si originale, dont l'immense succès a classé de suite le jeune auteur parmi nos meilleurs écrivains, paraît en livraisons illustrées chez l'éditeur E. Flammarion, 26, rue Racine, Paris.

L'ouvrage est illustré par Albert Guillaume, dont le talent s'allie admirablement avec celui de Courteline. Des dessins tirés en couleurs illustrent chaque livraison.

Envoi franco de la première livraison gratuite. La première série, composée de cinq livraisons, est envoyée franco également, contre 50 centimes en timbres-poste.

Si vous voulez bien vous porter, si vous voulez avoir un conseiller médical qui veille sur votre santé — abonnez-vous au

JOURNAL DE LA SANTÉ

Cet excellent organe de vulgarisation scientifique paraît tous les dimanches en 32 pages, avec gravures dans le texte.

C'est la revue de famille par excellence; sa lecture est instructive, amusante et utile à tous.

Chaque abonné a droit à 52 consultations gratuites, données par la voie du journal. Les souscripteurs ont droit à l'une des primes gratuites ci-après :

- 1<sup>o</sup> Le Dictionnaire de l'homme sain et de l'homme malade, par le Dr Rossi;
- 2<sup>o</sup> Les Mille et un Conseils du Dr Marc.
- 3<sup>o</sup> Le Dictionnaire d'hygiène alimentaire, par Gaston Percheron.

Abonnements : France, 6 fr. Etranger, 8 fr. N. B. — Ajouter 1 fr. pour l'affranchissement de la prime.

Envoyer mandat ou timbres-poste au Journal de la Santé, 5, boulevard Montmartre, Paris. — Spécimen gratis.

LE CONSEILLER DES MÈRES

ET DES JEUNES FILLES

Paraissant depuis quatorze ans, est la seule publication où l'on trouve réunis des conseils vraiment pratiques sur la toilette, l'éducation de famille, les usages du monde, les travaux féminins, l'hygiène domestique et dont la partie littéraire constitue une récréation véritablement morale et instructive.

Ce journal qui contient 16 pages de texte et paraît le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois ne coûte que 12 fr. par an.

Primes entièrement gratuites

Pour recevoir franco un numéro spécimen il suffit d'en faire la demande au « Conseiller des mères et jeunes filles », 6 rue de la Chaussée d'Antin, Paris.

L'invasion noire

Par le capitaine DANRIT, — Illustrée par Paul de SÉMANT

Le capitaine Danrit poursuit très régulièrement le cours de son remarquable roman de guerre.

L'invasion noire n'est pas seulement une publication romanesque des plus dramatiques, c'est une leçon d'histoire, un résumé de découvertes africaines les plus récentes, c'est un exposé grandiose qui émeut, empoigne, inquiète et sert de cadre aux souvenirs historiques réels, aux descriptions géographiques exactes. En s'intéressant à des événements imaginaires, on apprend à connaître l'Afrique telle que nous l'ont révélée les derniers explorateurs.

Le second volume de L'invasion noire a paru dernièrement. Il mettait en scène la concentration hypothétique des troupes du continent noir à la Mecque avant l'assaut qu'elles se proposaient de donner à l'Europe, conduites par un nouveau Mahomet.

Dans la troisième partie qui paraît aujourd'hui, on voit l'invasion noire, arrivée à Constantinople, s'y organiser et dévaster l'Europe en la traversant pour arriver jusque sous les murs de Paris.

Avec la brillante imagination dont il a fait preuve dans la Guerre de demain, le capitaine Danrit a composé un roman d'une puissance saisissante, où sont mis en scène les épisodes les plus dramatiques d'une guerre acharnée et cruelle.

L'invasion noire est ornée de nombreuses et émouvantes illustrations dessinées par Paul de Sémant.

Etude de M<sup>e</sup> RIVES-LANGE, notaire à Cahors.

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Rives-Lange, notaire à Cahors, le vingt-quatre mars mil huit cent quatre-vingt-seize, portant cette mention : Enregistré à Cahors, le vingt-cinq mars mil huit cent quatre-vingt-seize, fol<sup>o</sup> 128 c<sup>o</sup> 15. Reçu trois francs, décimes compris, signé Rumeau.

M. Marcelin AVEZOU et M. Célestin DESPRATS, serruriers, demeurant tous deux à Cahors, ont formé entre eux une Société en nom collectif, ayant pour objet l'exploitation d'un atelier de serrurerie et d'électricité.

Cette Société a été contractée pour cinq années consécutives, à compter du vingt-quatre mars mil huit cent quatre-vingt-seize, avec facilité pour chacun des associés de provoquer sa dissolution en prévenant son co-associé trois mois à l'avance.

La raison sociale sera AVEZOU et DESPRATS. Chacun des associés pourra faire usage de la signature sociale, mais elle ne obligera la Société que lorsqu'elle aura pour objet des affaires qui l'intéressent.

Le siège de la Société est à Cahors, rue des Boulevards n° 12 et rue Dominici n° 9.

Le capital social est de douze cents francs apporté par chacun des associés, moitié en outils et marchandises et moitié en numéraire, le tout constaté et fourni.

Deux extraits dudit acte de Société ont été déposés le vingt-sept mars mil huit cent quatre-vingt-seize, l'un au greffe de la justice de paix et l'autre au greffe du tribunal de commerce de Cahors.

Pour extrait et mention :

L. RIVES-LANGE.

LA RÉUNION INDUSTRIELLE AG contre l'INCENDIE

SIÈGE SOCIAL :

29, Rue de Richelieu, à Paris.

La Société demande des Courtiers, Agents et Inspecteurs producteurs dans toute la France; elle reçoit directement les propositions. FORTES REMISES.

DÉPÊCHE

Paris, 28, 3 h. s.

M. Berthelot, ministre des Affaires étrangères vient de donner sa démission pour raison de santé.

M. Félix Faure a signé, en Conseil des ministres, un décret nommant M. Bourgeois ministre des Affaires étrangères.

M. Donner est chargé de l'intérim du ministère de l'Intérieur.

Bourse de Paris

Cours du 28 Mars 1896

RENTES

3 0/0.....	compt.	101 10
3 0/0 amortissable.....	compt.	101
4 1/2 0/0.....	compt.	105 70

A LA BOURSE D'OR



H. FABRE

10, RUE DE LA MAIRIE, 10

CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION

D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE

Dorure et Gravure sur Métaux

LUNETTERIE & OPTIQUE

ÉLECTRICITÉ

Achat de Matières Or, Argent et Platine

Travaux soignés. — Prix modérés

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau, dartres, eczéma, boutons, démangeaisons, brochites chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac et de rhumatismes, un moyen infailliable de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-postale à M. Vincent, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

Société anonyme fondée suivant décret du 4 mai 1864

CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

Agence de Cahors, rue Fénélon, 8.

Toutes Opérations de Banque, notamment : Comptes de dépôts de Fonds à intérêts et Comptes courants, avec ou sans service de chèques; Chèques directs et Virements, paiements télégraphiques ou non; Dépôts de Fonds remboursables à échéance fixe, à intérêts variables suivant la durée des dépôts; Ordres de Bourse en France et à l'Étranger; Placements de Valeurs, Avances et Opérations sur Titres; Souscriptions; Garde de Titres; Garantie contre le remboursement des titres cotés au-dessus du pair et contre les risques de non vérification des tirages; Escompte et Encaissement de Coupons français et étrangers; Escompte et Encaissement d'Effets de commerce, Factures et Reçus sur la France et l'Étranger; Crédits documentaires; Avances sur Marchandises et sur connaissements; Billets de Crédit circulaires et Lettres de crédit sur la France et l'Étranger; Renseignements divers; Services de Correspondant; Assurances, etc. La Société a 203 Agences et Bureaux en France, une Agence à Londres et des Correspondants sur toutes les places de France et de l'Étranger.

Par arrêté préfectoral à dater de ce jour, il est absolument interdit de tousser..

AVIS - pour éviter toute contravention se procurer immédiatement des pastilles du Dr Cabanes, qui guérissent Rhumes, Toux, Bronchites, Catarrhes, Enrouements, Grippe, etc.

Les Pastilles du Dr Cabanes se trouvent dans toutes les bonnes Pharmacies.

Les Pastilles du Dr Cabanes se vendent au prix de 1 fr. 25 la boîte. Envoi franco contre timbres. Dépôt: Ph<sup>o</sup> DERBECQ, 24, Rue de Charonne, PARIS

Étude de M<sup>e</sup> René BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste-Claire, n° 52, près le Palais de Justice.

# VENTE

## Sur Saisie Immobilière

Adjudication fixée au **MERCREDI VINGT-NEUF AVRIL** mil huit cent quatre-vingt seize, à midi et heures suivantes s'il y a lieu.

Suivant exploit du ministère de M<sup>e</sup> Combelles, huissier à Cahors, en date des dix, onze et douze février mil huit cent quatre-vingt-seize enregistré, visé, dénoncé et transcrit au bureau des hypothèques de Cahors le treize du même mois, volume 156, n° 7.

Monsieur Bernard Séguy, agent général de la Compagnie d'assurances contre l'incendie « Le Phénix », domicilié à Cahors, agissant en qualité de syndic de la faillite de la maison de Banque « Jean Cangardel et fils », ayant constitué M<sup>e</sup> René Billières pour avoué près le tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en ses étude et personne audit Cahors où il demeure.

A fait procéder à la saisie réelle des biens immeubles ci-après :

Sur la tête et au préjudice de : 1<sup>o</sup> Pierre Avezou, propriétaire cultivateur, domicilié à Lalbenque, commune de Bagat, pris tant en son nom personnel que comme héritier pour partie de Marie Avezou, sa fille, qui elle-même était héritière pour partie de sa mère, Marguerite Garrigou, épouse dudit Pierre Avezou.

2<sup>o</sup> Jean Avezou, propriétaire cultivateur.

3<sup>o</sup> Rosalie Avezou, célibataire, majeure, sans profession, domiciliés audit lieu de Lalbenque, pris tous deux en qualité d'héritiers de leur mère ladite Marguerite Garrigou et de leur sœur, ladite Marie Avezou.

Le cahier des charges dressé par M<sup>e</sup> René Billières, avoué, pour parvenir à la vente, a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, où tout le monde peut en prendre connaissance sans déplacement. Il a été régulièrement publié à l'audience du vingt-cinq mars mil huit cent quatre-vingt-seize et ce jour-là, le tribunal, tout en donnant acte de cette publication, a fixé la vente aux jour et heures ci-dessus indiqués.

### DÉSIGNATION DES IMMEUBLES SAISIS & A VENDRE

Telle qu'elle résulte de la saisie et du cahier des charges

#### Premier lot

Le premier lot se compose de :

##### Article premier

Une maison au lieu dit Lalbenque, commune de Bagat, section E 1, numéro 6 du plan de Bagat. Elle est construite en pierres, à chaux et à sable, elle est couverte en

tuiles canal, à deux tombants d'eau ; se compose d'une cave, d'un premier étage éclairé par quatre croisées, ayant son entrée au levant et deux portes vitrées ayant accès sur un balcon en briques et pierres et enfin d'un galetas.

##### Article deuxième

Un jardin au même lieu, section E 1 du plan cadastral de la commune de Bagat, de contenance de six ares cinquante centiares environ.

##### Article troisième

Un sol de maison au même lieu, fournil et patus où se trouvent trois étables, le tout porté à la section E 1 numéro 6, de contenance de trois ares soixante centiares.

Une grange au même lieu, construite en pierres, couverte en tuiles canal, à quatre tombants d'eau, ayant son entrée au couchant.

Entre la grange et la maison se trouve un hangar et deux étables.

##### Article quatrième

Une pâture au même lieu, section E 1 numéro 7 du plan de ladite commune, de contenance de cinq ares vingt centiares, où se trouve un puits.

##### Article cinquième

Un bois au même lieu, section E 1 numéro 5 du plan de la commune de Bagat, de contenance de sept ares.

##### Article sixième

Une terre au même lieu, section E 1 numéro 10 du plan cadastral de Bagat, de contenance de vingt ares quatre viugts centiares.

##### Article septième

Une pâture au même lieu, section E 1 numéro 11 dudit plan, de contenance de un hectare, cinquante-cinq ares, cinquante centiares.

##### Article huitième

Une vigne au même lieu, section E 1 numéro 12 du plan de ladite commune, de contenance de quatre ares vingt-cinq ares.

##### Article neuvième

Une pâture au dit lieu de Lalbenque portée à la section E 1, numéro 13 du plan de Bagat de contenance de vingt-deux ares vingt centiares.

##### Article dixième

Une pâture au dit lieu, portée à la section E 1, numéro 14 de contenance de dix-sept ares soixante centiares.

##### Article onzième

Une terre au même lieu portée à la sec-

tion E 1, numéro 1 P, du plan cadastral de la dite commune de Bagat, de contenance de un hectare quarante-neuf ares quatorze centiares.

##### Article douzième

Un bois au même lieu porté à la section E 1, numéro 4 P, du plan cadastral de la dite commune de contenance de huit hectares cinquante ares quatre centiares, dont partie convertie en prairie artificielle.

##### Article treizième

Un bois au même lieu porté à la section E 1, numéro 8 P, du plan cadastral de la dite commune de Bagat, de contenance de deux hectares vingt-neuf ares cinquante centiares.

##### Article quatorzième

Une pâture au même lieu section E 1, numéro 15 P, du dit plan, de contenance d'un hectare cinquante-quatre ares cinquante-six centiares.

Tous les numéros ci-dessus, composant le premier lot, forment les quatorze premiers articles de la saisie et du cahier des charges.

Ce lot sera vendu sur la mise à prix de huit mille francs, en sus 8.000 des charges, ci.....

### Deuxième lot

Le deuxième lot se compose :

##### Article quinzième

Une terre au lieu dit Lalbenque, commune de Bagat, portée à la section E 1, numéro 1 P, du plan de la commune de Bagat de contenance de cinquante-un centiares.

##### Article seizième

Une terre au même lieu section E 1, numéro 1 P, du dit plan de contenance de quatre-vingt-neuf ares douze centiares.

##### Article dix-septième

Un bois au même lieu, section E 1, numéro 4 P, du dit plan de contenance de cinq hectares trois ares soixante-troize centiares.

##### Article dix-huitième

Une pâture au même lieu portée à la section E 1, numéro 16 du dit plan, de contenance de trois hectares soixante-cinq ares.

##### Article dix-neuvième

Une vigne au dit lieu portée à la section E 1, numéro 17 du dit plan de contenance de trois hectares vingt-un ares soixante centiares.

Tous les numéros ci-dessus, composant le deuxième lot, forment les cinq derniers articles de la saisie et du cahier des charges.

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de dix francs en sus des charges, ci..... 10

### BLOTTEMENT DES LOTS

Après adjudication de chacun des lots ci-dessus désignés, ils seront bottés et remis en vente sur la mise à prix formée par le total des adjudications partielles.

Tous les biens immeubles ci-dessus désignés sont situés aux sus dits lieux sur le territoire de la commune de Bagat, canton de Montcuq, arrondissement de Cahors, département du Lot.

Ils sont jouis et exploités par les consorts Avezou sus nommés.

Ils ont été réellement saisis sur leur tête et à leur préjudice pour arriver au paiement des sommes à eux réclamées dans le commandement tendant à la saisie immobilière et ils seront, en exécution de cette saisie, vendus publiquement, d'autorité de justice, le vingt-neuf avril mil huit cent quatre-vingt seize, jour de mercredi à midi, par devant et à l'audience de messieurs les président et juges composant le tribunal civil de Cahors, siégeant en chambre des criées au palais de justice de la dite ville, et seront adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur aux clauses, charges et conditions du cahier des charges ci-dessus relaté et dont chacun peut prendre connaissance sans déplacement.

Le prix de l'adjudication sera payable aussitôt après la clôture de l'ordre amiable ou judiciaire à intervenir et produira intérêt à cinq pour cent à partir du jour de l'adjudication jusqu'à son paiement intégral.

Tous les frais exposés pour parvenir à la vente des biens ci-dessus désignés et autres à suivre devront être payés par les adjudicataires entre les mains de M<sup>e</sup> René Billières avoué poursuivant, en sus du prix, dans les quinze jours de l'adjudication.

Nota. — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication à peine de déchéance.

Pour extrait certifié sincère et conforme par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors le vingt-huit mars mil huit cent quatre-vingt seize.

L'avoué poursuivant,

**René BILLIÈRES**

Enregistré à Cahors le ..... avril mil huit cent quatre-vingt-seize, F<sup>o</sup> C<sup>o</sup> Reçu un franc quatre-vingt huit centimes, décimes compris.

Signé : de Framond, receveur.



## VIN DE VIAL

**LACTO PHOSPHATE - VIANDE - QUINA**  
Aliment physiologique complet

Anémie — Convalescence  
Pertes des forces — Languueur — Inappétence

Parfaitement dosé et assimilable, le **Vin phosphaté de Vial** est un stimulant puissant de la nutrition. D'une efficacité certaine, il est le reconstituant général de toutes les affections débilitantes.

Pharmacie **VIAL**, rue Victor-Hugo, 14, LYON et toutes pharmacies.

**IMPUISSANCE** Pilules Spitaels, effet immédiat, sans nuire à la santé. 4 fr. SPITAEELS, pharmacien, Lille. Envoi discret.

Le propriétaire-gérant : LAYROL

DÉPOSÉ



**PULVÉRISATEUR-DEPEYRE**

A pompe directe et air comprimé  
1<sup>er</sup> Prix — Hors Concours — Médailles d'Or  
Dans les principaux Centres viticoles de France  
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti  
28 P. CUIVRE JAUNE — 32 P. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant  
Chevalier du Mérite Agricole  
18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)  
NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.